

RESUME



Cryo-Save Group N.V.

(Société anonyme constituée en vertu des lois du Pays-Bas dont le siège social est sis à Zutphen)

Admission aux négociations sur Euronext Paris

Le présent document constitue un résumé (le « **Résumé** ») relatif à Cryo-Save Group N.V. (la « **Société** »). Ce Résumé a été préparé par la Société conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), l'autorité française de régulation des marchés financiers, dans le cadre de la demande d'Admission aux négociations sur Euronext Paris (« **Euronext Paris** »), un marché réglementé d'Euronext Paris S.A., de toutes les actions ordinaires émises par la Société et en circulation de 0,10 euro chacune (les « **Actions** ») dans la Société (l'« **Admission** »).

À la date du présent Résumé, les Actions sont admises aux négociations sur Euronext Amsterdam (« **Euronext Amsterdam** »), un marché réglementé d'Euronext Amsterdam N.V., sous le symbole boursier « CRYO » et le code ISIN NL0009272137. En conséquence du futur changement de dénomination sociale de la Société en Esperite N.V., les Actions de la Société seront négociées sur Euronext Amsterdam sous le symbole boursier « ESP » à compter du vendredi 4 juillet 2014. Le code ISIN ne sera pas modifié et continuera d'être NL0009272137.

Un dossier d'admission a été déposé auprès d'Euronext afin que les Actions soient admises aux négociations sur Euronext Paris. Aucun dossier n'a été déposé ou n'est actuellement déposé afin que les Actions soient admises à la cote ou à la négociation sur un autre marché boursier. L'Admission doit prendre effet, et la négociation des Actions devrait débuter sur Euronext Paris, le 7 juillet 2014 à 9 heures 00 (heure de Paris), sous le symbole boursier « ESP » et le code ISIN NL0009272137.

L'admission de la Société aux négociations sur Euronext Amsterdam se poursuivra et ne sera pas affectée par l'Admission. En conséquence, les Actions resteront admises à la cotation sur Euronext Amsterdam pendant et après l'Admission.

La Société n'offre pas de nouvelles Actions ni d'autres titres dans le cadre de l'Admission. Le présent Résumé ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat d'actions ou d'autres titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit. Dans le cadre de l'Admission, les Actions ne seront pas proposées à la vente, ni commercialisées auprès du public en France ou dans d'autres juridictions.

De plus amples informations sur la Société et ses filiales (le « **Groupe** ») sont disponibles dans le rapport annuel 2013 de la Société, de même que d'autres informations financières historiques, ainsi que les communiqués de la Société conformément aux lois et règlements applicables (la ou

les « **Informations Divulguées** »). Les Informations Divulguées sont disponibles sur le site Internet de la Société – www.cryo-save.com/group - et dans les registres accessibles au public tenus par l'Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*, l'« **AFM** »), l'autorité de supervision des marchés financiers aux Pays-Bas.

Le présent Résumé ne constitue pas un prospectus au sens de l'article 3 de la directive 2003/71/CE, de la loi néerlandaise de supervision financière (*Wet op het financieel toezicht*, la « **Wft** ») ou du Règlement Général de l'AMF. Ce Résumé ne constitue pas non plus une mise à jour exhaustive des informations sur le Groupe, et ni la Société ni aucun de ses administrateurs et dirigeants ne garantissent, de manière expresse ou implicite, l'exactitude permanente des informations relatives au Groupe qu'il contient.

La responsabilité civile de la Société ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans le présent Résumé, sauf dans les cas où son contenu s'avèrerait trompeur, inexact ou contradictoire. Dans l'éventualité où une action relative à l'information contenue dans ce Résumé serait intentée devant un tribunal d'un État membre de l'Espace Economique Européen, l'investisseur demandeur à l'action pourrait être tenu, en vertu de la législation nationale de l'État Membre dans lequel la procédure est engagée, de supporter les frais de traduction de ce Résumé, avant l'ouverture de la procédure judiciaire. Une attention particulière doit, dans ce cadre, être portée aux facteurs de risque énoncés dans la section D du présent Résumé.

La distribution du présent Résumé peut être limitée par la loi. Aucune action destinée à permettre la possession ou la distribution de ce Résumé n'a été ou ne sera entreprise par la Société dans les juridictions où une telle action peut être exigée par le droit applicable. Par conséquent, ni le présent Résumé ni aucune publicité ou autre document s'y rapportant ne peuvent être distribués ou publiés dans une juridiction, sauf dans des circonstances où cette distribution ou publication seraient conformes aux lois et règlements applicables dans la juridiction concernée. Il appartient aux personnes en possession du présent Résumé de s'informer de l'existence de telles restrictions, le cas échéant, et de les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation de la loi sur les valeurs mobilières des juridictions concernées.

Nul n'a été autorisé à donner des renseignements ou à faire des déclarations autres que celles contenues dans le présent Résumé et, le cas échéant, ces informations ou déclarations ne sauraient être considérées comme ayant été autorisées par la Société. La communication de ce Résumé ne saurait, en aucun cas, signifier ou impliquer l'absence de changement dans les affaires de la Société ou de ses filiales, ni que les informations contenues dans ce Résumé sont exactes en permanence à compter de la date de ce Résumé.

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du *US Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ni auprès de quelque autorité de régulation des valeurs mobilières d'un quelconque État ou juridiction des États-Unis, et un tel enregistrement n'est pas envisagé. Les Actions ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf dans le cadre de certaines transactions dispensées ou non soumises aux obligations d'enregistrements imposées par le *Securities Act*. Les Actions n'ont pas été approuvées ou désapprouvées par la *U.S. Securities and Exchange Commission*, ni par une quelconque commission étatique chargée de la régulation des valeurs mobilières aux États-Unis ou quelque autre autorité de régulation américaine, et aucune des autorités précitées ne s'est prononcée ni n'a approuvé l'exactitude ou la pertinence de ce Résumé. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

La Société est une société anonyme (*naamloze vennootschap*) immatriculée aux Pays-Bas et a son siège statutaire (*statutaire zetel*) sis à Zutphen, Pays-Bas. Tous les administrateurs et dirigeants de la Société, ainsi que les personnes nommées dans le présent Résumé n'ont pas leurs résidences aux États-Unis. La totalité ou une partie substantielle des actifs de la Société et

de ces non-résidents sont situés à l'extérieur des États-Unis. Par conséquent, les investisseurs peuvent ne pas être en mesure de leurs signifier des actes de procédure, ou d'obtenir devant les tribunaux américains, l'exécution à leurs rencontres de jugements prononcés par ces tribunaux.

Les informations contenues dans ce Résumé ne sauraient être interprétées comme la délivrance de conseils juridiques, financiers, commerciaux ou fiscaux. Chaque investisseur doit consulter ses propres conseillers juridiques, financiers ou fiscaux afin d'obtenir de tels conseils.

Ce Résumé, ainsi que les autres informations qu'il vise, peut contenir certaines déclarations prospectives fondées sur des croyances, hypothèses, objectifs et des attentes de rendement futur énoncés sur la base des informations sur la Société disponibles au moment où elles ont été émises. Ces croyances, hypothèses, objectifs et attentes peuvent changer à la suite de différents événements ou facteurs, auquel cas les objectifs de la Société concernant ses investissements, ses activités, sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation peuvent être amenés à s'écarter substantiellement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives énoncées dans ce Résumé. Tel que requis par la Wft, ainsi que les règles et règlements d'Euronext, et les autres lois et règlements applicables, la Société n'a aucune obligation de révéler publiquement les résultats d'une quelconque révision de ses déclarations prospectives réalisée ou qui pourrait l'être en raison d'un quelconque changement de ses attentes ou pour refléter des événements ou circonstances survenus postérieurement à la date à laquelle ces déclarations ont été émises.

Conformément aux articles 212-5 et 212-27 du Règlement Général de l'AMF, une traduction française de ce Résumé a été préparée et distribuée. En cas de divergence entre la version anglaise et la traduction française du Résumé, la version anglaise prévaudra.

30 juin 2014

Conformément au droit applicable, un Résumé doit *a minima* contenir les informations qui devraient être incluses dans un résumé du prospectus qui serait produit à la date du Résumé.

Ce Résumé est constitué d'informations obligatoires appelées « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 - E.7).

Ce Résumé contient tous les Éléments qui doivent être inclus dans un résumé du prospectus pour ce type de valeurs mobilières et d'émetteur. Considérant que certains éléments ne doivent pas être obligatoirement renseignés, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Éléments.

Même si un Élément doit être nécessairement inséré dans un résumé du prospectus pour ce type de valeurs mobilières et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente sur l'Élément ne puisse être donnée en l'occurrence. Dans ce cas, la description de l'Élément est incluse dans le Résumé avec la mention « Non applicable ».

| Section A - Introductions et avertissements | | |
|--|--|--|
| A.1 | Avertissement aux investisseurs | Non applicable. |
| A.2 | Revente ou placement final des valeurs mobilières par des intermédiaires financiers | Non applicable. La Société n'a pas consenti à la revente ou au placement final des Actions par des intermédiaires financiers. |
| Section B - Émetteur | | |
| B.1 | Dénomination sociale et nom commercial | <p>La dénomination sociale de la Société est Cryo-Save Group N.V.</p> <p>Le 14 mai 2014, la Société a annoncé sa décision de changer sa dénomination en « Esperite N.V. » prochainement. Les Actionnaires de la Société sont censés mettre en œuvre ce changement en votant la modification des statuts de la Société et le changement de sa dénomination sociale en Esperite N.V. au cours de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires qui se tiendra le 2 juillet 2014.</p> |
| B.2 | Siège social, pays d'immatriculation, forme juridique, et droit applicable | <p>La Société est une société anonyme (<i>naamloze vennootschap</i>) immatriculée en vertu des lois des Pays-Bas, dont le siège social est sis à Zutphen, aux Pays-Bas. La Société exerce ses activités en vertu du Livre 2 du Code civil néerlandais.</p> <p>La Société a été constituée aux Pays-Bas le 8 Mars 2000, par acte notarié de constitution, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (<i>besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid</i>). Le 18 mai 2001, la Société a été transformée en</p> |

| | | |
|------------|---|---|
| | | société anonyme (<i>naamloze vennootschap</i>). |
| B.3 | Opérations en cours et principales activités | <p>La Société est une entreprise internationale de premier plan spécialisée dans le stockage de cellules-souches et constitue la plus grande banque de cellules-souches familiales en Europe. Son activité est centrée sur la collecte, le traitement, la conservation et le stockage à la naissance des cellules-souches humaines adultes prélevées dans le sang du cordon ombilical et du cordon lui-même.</p> <p>Fondée en 2000 aux Pays-Bas, le Groupe est actuellement implanté dans plus de 30 pays, principalement en Europe. Le Groupe dispose de deux installations de traitement et de stockage (à Niel en Belgique et Genève en Suisse) et a accès à trois autres de ces installations (à Dubaï aux Émirats-Arabes Unis, à Pretoria en Afrique du Sud et à Lisbonne au Portugal) où il a, à ce jour, enregistré plus de 260 000 échantillons de cellules-souches. Le Groupe est le plus grand groupe de stockage de cellules-souches adultes en Europe au regard du volume des échantillons stockés.</p> <p>Les services du Groupe permettent aux parents et aux tuteurs de recueillir et de préserver par cryogénie, les cellules-souches de l'enfant contenues dans le sang du cordon ombilical, ou de recueillir et conserver le cordon lui-même, de sorte qu'ils puissent être utilisés dans le cadre de traitements médicaux si l'enfant l'exige au cours de sa vie. Des échantillons sont prélevés immédiatement après la naissance et, une fois recueillis, sont livrés aux laboratoires du Groupe en vue de leurs traitements, analyses et stockages. Les échantillons sont stockés dans de l'azote liquide en phase gazeuse par le recours à des techniques sophistiquées de stockage biologique. Le stockage est surveillé dans des conditions de laboratoire pendant au moins 20 ans. A l'issue de cette période de 20 ans, l'enfant se voit offrir la possibilité de poursuivre le stockage des échantillons et moyennant le paiement d'une contribution supplémentaire, peut obtenir leur stockage pour le reste de sa vie. La collecte de cellules-souches adultes provenant du cordon ombilical est généralement considérée comme non-invasive, simple et sûre.</p> <p>Le 14 mai 2014, le Groupe a annoncé le changement de la dénomination sociale de la Société en Esperite N.V. et la mise en œuvre d'une stratégie de croissance et d'expansion innovante. Le Groupe a décidé de se lancer dans les domaines de la médecine prédictive et dans la recherche et développement de la médecine régénérative translationnelle, et de créer trois unités d'affaires distinctes pour soutenir le recentrage et la restructuration de ses activités.</p> <p>La cryoconservation de tissus et de sang provenant du cordon ombilical sera poursuivie sous le nom de Cryo-Save. Le Groupe se lance également dans des activités de recherche et développement dans le domaine de la médecine régénérative translationnelle, par l'intermédiaire de l'unité d'affaires The Cell Factory. Enfin, le Groupe diversifie son activité en se lançant dans le domaine de la médecine</p> |

| | | |
|-------------|--|---|
| | | <p>prédictive protéomique et génomique et entend créer, à cette fin, une nouvelle unité d'affaires appelée Genoma. Les trois unités d'affaires fonctionneront comme des marques et des entreprises distinctes.</p> <p>Cryo-Save</p> <p>La branche d'activité Cryo-Save continuera les activités de cryoconservation de tissus et de sang provenant du cordon ombilical du Groupe et prévoit d'étendre davantage son activité. Les éléments clés de sa stratégie d'expansion sont une augmentation de la couverture de sa force de vente dans différentes zones géographiques incluant tous les pays européens où le groupe est présent, ainsi que le démarrage d'opérations dans de nouveaux territoires.</p> <p>The Cell Factory</p> <p>Le Groupe entend étendre ses activités actuelles de recherche et développement, en mettant l'accent en particulier sur la médecine régénérative. Outre la gestion des essais cliniques réalisés à l'appui des demandes de sang de cordon ombilical et de cordon de tissu, par exemple pour le traitement de la paralysie cérébrale, les activités initiales de The Cell Factory seront axées sur des programmes de recherche et développement pour lesquels une liste de projets avancés a déjà été élaborée, et qui couvre, entre autres, les domaines du système nerveux central, la cardiologie, le traitement des plaies et diverses autres applications cliniques utilisant les cellules-souches mésenchymateuses et hématopoïétiques.</p> <p>Genoma</p> <p>Le Groupe entend intégrer le marché de la médecine prédictive protéomique et génomique par l'intermédiaire de l'unité d'affaires nouvellement créée, Genoma. Ce marché présente un grand potentiel de développement, et les excellentes relations du Groupe avec les cliniques, les hôpitaux et les médecins constituent une base solide pour qu'il devienne un promoteur important de nouvelles applications. La gamme initiale de produits se compose de trois tests : <i>Tranquility</i>, un test prénatal non invasif (NIPT), <i>Verity</i>, un test de trouble métabolique, et <i>Omega Test</i>, un test oméga-3. Le Groupe travaille sur le développement d'autres tests exclusifs en partenariat avec les leaders sur ce marché.</p> |
| B.4a | Tendances récentes significatives affectant le Groupe et son activité | <p>La situation économique dans les principaux marchés du Groupe a connu un ralentissement pendant toute la période couverte par les informations financières historiques présentées dans ce Résumé, sans signe évident de reprise économique sur ces marchés. Le taux de natalité a diminué de 10% au cours des trois dernières années, et la part de marché du Groupe a été réduite en conséquence. Cela a limité de manière significative le développement de nouveaux</p> |

| | | |
|------------|---|--|
| | | <p>clients.</p> <p>Cependant, les marchés du Groupe ont encore un grand potentiel, considérant que les taux de pénétration des marchés actuels à travers l'Europe n'excèdent en moyenne pas les 2%. Ce potentiel est également soutenu par les résultats d'une analyse en profondeur des objectifs stratégiques du Groupe à moyen et long terme conduite par le Groupe en 2013, et soutenue par une entreprise de conseil en stratégie renommée. Cette analyse a confirmé que le Groupe est actif sur un marché prometteur, considérant que les conditions de traitement des cellules-souches ainsi que les activités d'essais cliniques sont en constante augmentation.</p> <p>Le Groupe a commencé à cibler ce potentiel grâce à de nouvelles approches marketing visant à accroître la sensibilisation à ce sujet, en s'adressant directement aux clients finaux et par la professionnalisation de ses opérations de vente dans tous les pays. En outre, tel qu'annoncé le 14 mai 2014, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une croissance innovante et une stratégie d'expansion, en se lançant dans les domaines de la médecine prédictive et la recherche et développement de la médecine régénérative translationnelle, et par la création de trois unités d'affaires distinctes afin de soutenir le recentrage et la restructuration de ses opérations, tel qu'exposé ci-dessus.</p> |
| B.5 | Structure du Groupe | <p>Cryo-Save Group N.V. est une société holding du Groupe, qui compte actuellement 31 filiales exclusivement ou partiellement détenues, les filiales importantes étant Cryo-Save AG (Suisse, 100%) et Cryo-Save Labs NV (Belgique, 100%).</p> <p>Le 14 mai 2014, la Société a annoncé sa décision de créer trois unités d'affaires distinctes afin de soutenir le recentrage et la restructuration de ses activités. La cryoconservation de tissus et de sang provenant du cordon ombilical sera poursuivie sous le nom de Cryo-Save. En outre, le Groupe débutera des activités de recherche et développement dans le domaine de la médecine régénérative translationnelle, par l'intermédiaire de l'unité d'affaires The Cell Factory. Le Groupe entend en outre intégrer le domaine de la médecine prédictive protéomique et génomique et, à cette fin, créer la nouvelle unité d'affaires Genoma. Les trois unités d'affaires fonctionneront comme des marques et des entreprises distinctes.</p> |
| B.6 | Relations avec les principaux Actionnaires | <p>Le tableau suivant précise les personnes qui, à la connaissance de la Société, détiennent directement ou indirectement à la date du présent Résumé, des participations au capital social ou des droits de vote dans la Société qui doivent être divulguées en vertu du droit néerlandais.</p> <p>Les informations contenues dans ce tableau se fondent sur les énonciations du registre public tenu par l'AFM sur toutes les notifications effectuées en application de la Wft et du décret sur la publicité des participations importantes et des participations au capital d'institutions émettrices de titres (<i>Besluit melding</i></p> |

| | | <p><i>zeggenschap en kapitaalbelang in uitgevende instellingen</i>). Le pourcentage d'Actions ou de droits de vote détenus par ces parties à la date du Résumé peut être différent.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|----------------------|---|-----------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------|---------|----------|--------|--------|--------|-------------|-------------------------|---|----------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|-------------------------|---------|----------|--------|------------------------------|-------------|----------|-------|------------------------|---------|----------|-------|---|--------|---------|------|--|---|--|--|------|------|------|------------------|--------|--------|--------|-----------------|--------|--------|--------|------------------|--------|--------|--------|----------------------------|--------|--------|--------|---------------------|--------|--------|--------|----------------------|-------|-------|-------|-----------------|--------|--------|--------|---|--------|--------|--------|
| | | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Type de valeur mobilière</th> <th>% d'Actions détenues</th> <th>% des droits de vote</th> <th>Participation au capital</th> <th>Participation au Vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>F. Amar</td> <td>Actions</td> <td>26,94%</td> <td>26,94%</td> <td>Réelle</td> <td>Réelle</td> </tr> <tr> <td>Salveo Biotechnology SA</td> <td>Actions « <i>Convertible loan notes</i> » (Titres de créances convertibles)</td> <td>4,99% 8,46%</td> <td>4,99% 8,46%</td> <td>Réelle Potentielle</td> <td>Réelle Potentielle</td> </tr> <tr> <td>J.P.G. Goossens</td> <td>Actions</td> <td>10,28%</td> <td>10,28%</td> <td>Réelle</td> <td>Réelle</td> </tr> <tr> <td>J.P. Visser</td> <td>Actions</td> <td>4,33%</td> <td>4,33%</td> <td>Réelle</td> <td>Réelle</td> </tr> </tbody> </table> <p>Aucun des Actionnaires mentionnés ci-dessus ne bénéficie de droits de vote différents des autres porteurs d'Actions.</p> | Nom | Type de valeur mobilière | % d'Actions détenues | % des droits de vote | Participation au capital | Participation au Vote | F. Amar | Actions | 26,94% | 26,94% | Réelle | Réelle | Salveo Biotechnology SA | Actions « <i>Convertible loan notes</i> » (Titres de créances convertibles) | 4,99% 8,46% | 4,99% 8,46% | Réelle Potentielle | Réelle Potentielle | J.P.G. Goossens | Actions | 10,28% | 10,28% | Réelle | Réelle | J.P. Visser | Actions | 4,33% | 4,33% | Réelle | Réelle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nom | Type de valeur mobilière | % d'Actions détenues | % des droits de vote | Participation au capital | Participation au Vote | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| F. Amar | Actions | 26,94% | 26,94% | Réelle | Réelle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Salveo Biotechnology SA | Actions « <i>Convertible loan notes</i> » (Titres de créances convertibles) | 4,99% 8,46% | 4,99% 8,46% | Réelle Potentielle | Réelle Potentielle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| J.P.G. Goossens | Actions | 10,28% | 10,28% | Réelle | Réelle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| J.P. Visser | Actions | 4,33% | 4,33% | Réelle | Réelle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B.7 | Principales informations financières historiques sélectionnées | <p>Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières historiques de la Société aux dates et pour les périodes indiquées. Les informations financières historiques sélectionnées ont été établies conformément aux normes IFRS et sont présentées en euros. Les informations financières historiques sélectionnées sont issues des états financiers consolidés de la Société.</p> <p>Compte de résultat simplifié</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Exercice clos le 31 Décembre (En milliers d'euros)</th> </tr> <tr> <th>2013</th> <th>2012</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recettes</td> <td>30.565</td> <td>36.842</td> <td>41.853</td> </tr> <tr> <td>Marge brute</td> <td>19.694</td> <td>23.825</td> <td>27.857</td> </tr> <tr> <td>Total des charges d'exploitation</td> <td>23.158</td> <td>41.308</td> <td>24.917</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>(3.464)</td> <td>(17.483)</td> <td>2.940</td> </tr> <tr> <td>Résultat courant avant impôt</td> <td>(3.491)</td> <td>(17.298)</td> <td>3.036</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>(3.513)</td> <td>(17.103)</td> <td>2.319</td> </tr> <tr> <td>Le résultat de base par action (en centimes d'euro)</td> <td>(37,9)</td> <td>(183,1)</td> <td>25,0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Bilan synthétique</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Exercice clos le 31 Décembre (En milliers d'euros)</th> </tr> <tr> <th>2013</th> <th>2012</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actif immobilisé</td> <td>32.749</td> <td>34.177</td> <td>53.577</td> </tr> <tr> <td>Actif circulant</td> <td>18.714</td> <td>21.444</td> <td>18.835</td> </tr> <tr> <td>Total de l'actif</td> <td>51.463</td> <td>55.621</td> <td>72.412</td> </tr> <tr> <td>Total des capitaux propres</td> <td>26.769</td> <td>29.830</td> <td>47.220</td> </tr> <tr> <td>Dettes à long terme</td> <td>15.280</td> <td>16.481</td> <td>16.248</td> </tr> <tr> <td>Dettes à court terme</td> <td>9.414</td> <td>9.310</td> <td>8.944</td> </tr> <tr> <td>Total du passif</td> <td>24.694</td> <td>25.791</td> <td>25.192</td> </tr> <tr> <td>Total du passif et des capitaux propres</td> <td>51.463</td> <td>55.621</td> <td>72.412</td> </tr> </tbody> </table> <p>État sommaire des flux de trésorerie</p> | | Exercice clos le 31 Décembre (En milliers d'euros) | | | 2013 | 2012 | 2011 | Recettes | 30.565 | 36.842 | 41.853 | Marge brute | 19.694 | 23.825 | 27.857 | Total des charges d'exploitation | 23.158 | 41.308 | 24.917 | Résultat d'exploitation | (3.464) | (17.483) | 2.940 | Résultat courant avant impôt | (3.491) | (17.298) | 3.036 | Résultat de l'exercice | (3.513) | (17.103) | 2.319 | Le résultat de base par action (en centimes d'euro) | (37,9) | (183,1) | 25,0 | | Exercice clos le 31 Décembre (En milliers d'euros) | | | 2013 | 2012 | 2011 | Actif immobilisé | 32.749 | 34.177 | 53.577 | Actif circulant | 18.714 | 21.444 | 18.835 | Total de l'actif | 51.463 | 55.621 | 72.412 | Total des capitaux propres | 26.769 | 29.830 | 47.220 | Dettes à long terme | 15.280 | 16.481 | 16.248 | Dettes à court terme | 9.414 | 9.310 | 8.944 | Total du passif | 24.694 | 25.791 | 25.192 | Total du passif et des capitaux propres | 51.463 | 55.621 | 72.412 |
| | Exercice clos le 31 Décembre (En milliers d'euros) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2013 | 2012 | 2011 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recettes | 30.565 | 36.842 | 41.853 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Marge brute | 19.694 | 23.825 | 27.857 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total des charges d'exploitation | 23.158 | 41.308 | 24.917 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat d'exploitation | (3.464) | (17.483) | 2.940 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat courant avant impôt | (3.491) | (17.298) | 3.036 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat de l'exercice | (3.513) | (17.103) | 2.319 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Le résultat de base par action (en centimes d'euro) | (37,9) | (183,1) | 25,0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Exercice clos le 31 Décembre (En milliers d'euros) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2013 | 2012 | 2011 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Actif immobilisé | 32.749 | 34.177 | 53.577 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Actif circulant | 18.714 | 21.444 | 18.835 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total de l'actif | 51.463 | 55.621 | 72.412 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total des capitaux propres | 26.769 | 29.830 | 47.220 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dettes à long terme | 15.280 | 16.481 | 16.248 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dettes à court terme | 9.414 | 9.310 | 8.944 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total du passif | 24.694 | 25.791 | 25.192 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total du passif et des capitaux propres | 51.463 | 55.621 | 72.412 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | Exercice clos le 31 Décembre (En milliers d'euros) | | |
|--|--|---|---------|-------|
| | | 2013 | 2012 | 2011 |
| | | Flux de trésorerie net d'activités | 1.096 | 2.840 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation | 195 | 2.386 | 6.170 | |
| Flux de trésorerie net (affecté aux)/généré par les activités d'investissement | 1.833 | (1.574) | (3.928) | |
| Flux de trésorerie nets générés par/(affecté aux) activités de financement | (492) | (748) | (1.182) | |
| Augmentation nette/(diminution) de la trésorerie et des équivalents | 1.536 | 64 | 1.060 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période | 8.584 | 7.088 | 7.024 | |
| B.8 | Informations financières pro forma sélectionnées | Non applicable. | | |
| B.9 | Budget prévisionnels | Non applicable. | | |
| B.10 | Rapport d'audit sur les informations financières historiques - Qualifications | Non applicable. Les rapports d'audit ne donnent pas de détail sur les informations financières historiques. | | |
| B.11 | Insuffisance des fonds de roulement | Non applicable. | | |
| Section C - Valeurs mobilières | | | | |
| C.1 | Description de la catégorie de valeurs mobilières | <p>Les Actions devant être admises sont des Actions ordinaires et ont une valeur nominale de 0,10 euro chacune. Les Actions correspondent à la totalité du capital souscrit de la Société et sont toutes de la même classe.</p> <p>Les Actions sont actuellement cotées sur Euronext Amsterdam sous le symbole boursier « CRYO » et le code ISIN NL0009272137. Suite au changement de dénomination sociale de la Société en Esperite N.V. le vendredi 4 juillet 2014, les Actions de la Société seront négociées sur Euronext Amsterdam sous le symbole boursier « ESP ». Le code ISIN ne doit pas changer et continuera à être NL0009272137.</p> | | |
| C.2 | Devise des Actions | Les Actions sont libellées en euros. | | |

| | | |
|-----|---|---|
| C.3 | Nombre d'Actions en circulation et valeur nominale | A la date de ce Résumé, le nombre total d'Actions émises est fixé à 9.728.692. Chaque Action a une valeur nominale de 0,10 euro et est entièrement libérée. |
| C.4 | Droits attachés aux Actions | <p>Les Actions donnent droit aux dividendes. Chaque action donne droit à son détenteur (un « Actionnaire ») à une voix à l'assemblée générale des Actionnaires (l'« Assemblée Générale »). Il n'y a pas de restrictions sur les droits de vote.</p> <p>Lors de l'émission d'Actions, chaque Actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription pour le montant total des Actions qu'il détient à la date de la résolution décidant l'émission des Actions. Si un Actionnaire n'exerce pas son droit préférentiel de souscription ou ne l'exerce pas à temps ou en totalité, ce droit sur les Actions devenues disponibles, bénéficiera aux autres Actionnaires dans la proportion mentionnée ci-dessus. Les exceptions à ce droit préférentiel de souscription s'appliquent à l'égard de l'émission d'Actions (i) en rémunération d'un apport en nature, (ii) aux salariés du Groupe, ou (iii) aux personnes exerçant un droit précédemment accordé à la souscription d'Actions.</p> <p>Conformément à une proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale peut décider, dans le cadre de chaque émission d'Actions spécifique, de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription d'Actions. Le droit préférentiel de souscription peut aussi être limité ou exclu par le Conseil d'Administration s'il s'est vu délégué ce pouvoir par une résolution de l'Assemblée Générale, pour une période qui ne peut excéder cinq ans. Cette délégation peut être prolongée pour des périodes n'excédant pas cinq ans. Cette délégation ne peut être retirée, sauf si la délégation en dispose autrement. Ce qui précède s'applique <i>mutatis mutandis</i> à l'octroi de droits de souscription d'Actions, mais ne s'applique pas à l'émission d'Actions au bénéfice d'une personne qui exerce un droit déjà acquis à la souscription d'Actions.</p> <p>Si lors d'une Assemblée Générale une proposition visant à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription d'Actions vient en discussion et si moins de la moitié du capital social est représentée, une résolution visant à limiter ou supprimer ce droit préférentiel de souscription ne peut être adoptée que par au moins deux tiers des votes exprimés.</p> <p>Le 14 mai 2014, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir irrévocable (i) d'émettre des Actions et de conférer des droits de souscription d'Actions dans le capital de la Société jusqu'à un maximum de 15% du capital social émis à la date de ladite assemblée générale, et (ii) de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription dans le cadre de cette émission d'Actions ou d'attribution de droits de souscription d'Actions, chacun pour une période de 18 mois à compter de la date de ladite Assemblée Générale, soit jusqu'au 14 novembre 2015.</p> |

| | | |
|----------------------------|--|--|
| C.5 | Restrictions à la libre négociabilité des Actions | Non applicable. Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité des Actions. |
| C.6 | Demandes d'Admission à la négociation sur des marchés réglementés | <p>À la date du présent Résumé, les Actions sont admises à la cotation sur Euronext Amsterdam sous le symbole boursier « CRYO » et le code ISIN NL0009272137. Suite au changement de la dénomination sociale de la Société en Esperite N.V., les Actions de la Société seront négociées sur Euronext Amsterdam sous le symbole boursier « ESP », à compter du vendredi 4 juillet 2014. Le code ISIN ne doit pas changer et restera NL0009272137.</p> <p>Une demande a été faite à Euronext visant à l'Admission des Actions aux négociations sur Euronext Paris. Aucune demande n'a été ou n'est actuellement déposée afin d'obtenir l'admission des Actions à la cote ou aux négociations sur un autre marché boursier. L'Admission doit être effective, et la négociation des Actions débutera sur Euronext Paris, le 7 juillet 2014 à 9 heures 00 (heure de Paris), sous le symbole boursier « ESP » avec le code ISIN NL0009272137.</p> <p>L'admission de la Société aux négociations se poursuivra sur Euronext Amsterdam et ne sera pas affectée par l'Admission. En conséquence, les Actions resteront admises à la négociation sur Euronext Amsterdam pendant et après l'Admission.</p> <p>Le règlement des transactions sur Euronext Amsterdam et Euronext Paris se fera par l'intermédiaire des systèmes d'Euroclear Pays-Bas sous forme d'inscriptions en compte.</p> |
| C.7 | Politique de dividende | <p>Au titre de l'exercice 2011, la Société a versé un dividende de 0,08 euro par action. Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2012 et 2013.</p> <p>Sauf circonstances imprévues, la Société entend recommencer à verser des dividendes, sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables et de liquidités, et sous réserve des possibilités d'investissement alternatives dans l'expansion et la croissance du Groupe.</p> |
| Section D - Risques | | |
| D.1 | Informations clés sur les principaux risques spécifiques au Groupe ou à son secteur | <p><u>Evolution des textes réglementaires</u></p> <p>Les activités du Groupe sont très réglementées. Le Groupe s'appuie sur sa connaissance de la réglementation applicable pour s'assurer que ses opérations, y compris ses installations et services de traitement sont conformes aux exigences réglementaires. La réglementation applicable est susceptible d'évolution et il y a un risque que le niveau de la réglementation à laquelle le Groupe et ses activités sont soumis puisse être augmenté. Bien que le Groupe surveille ces évolutions du droit applicable, il ne peut y avoir aucune</p> |

assurance que les services continueront à répondre aux exigences réglementaires, que les licences et autorisations réglementaires puissent être obtenues ou maintenues à l'avenir.

Le Groupe peut être amené à consacrer des ressources importantes afin de s'assurer de sa conformité aux textes réglementaires applicables dans les juridictions dans lesquelles il exerce son activité. Les évolutions des exigences réglementaires peuvent également l'obliger à changer de façon significative ses opérations, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière du Groupe. Des changements dans la législation et la réglementation pourraient également avoir un effet significatif sur l'intérêt du marché pour les services du Groupe et les revenus que le Groupe est en mesure de générer.

Élargissement des produits et services

Pour réduire la dépendance du Groupe à son activité de cryoconservation des cellules souches, la mise en œuvre d'une stratégie innovante de développement et de croissance, le Groupe a récemment décidé de se lancer dans les domaines de la médecine prédictive et dans la recherche et développement de la médecine régénérative translationnelle, et de créer trois unités d'affaires distinctes, afin de soutenir le recentrage et la restructuration de ses activités. La mise en œuvre et l'exécution de cette nouvelle stratégie nécessitera des ressources et des investissements importants, et, il ne peut être assuré que le Groupe sera en mesure de le faire avec succès.

Acceptation et perceptions du marché

Le succès commercial des services du Groupe dépend de leur acceptation par le marché - qui dépend en partie de la capacité du Groupe à démontrer leur relative sécurité, qualité, efficacité et leur conformité à l'éthique - et sur les perceptions du Groupe par le marché, de ses marques et de la sécurité et qualité de ses services. S'il existe une large acceptation du marché pour les services cryoconservation de cellules-souches fournis par le Groupe, c'est actuellement moins le cas pour les nouvelles activités dans lesquelles il se lance. L'activité du Groupe pourrait être affectée négativement si sa ou ses marques devaient faire l'objet d'une publicité négative. Le Groupe pourrait aussi être affectée si l'un de ses services ou des services similaires distribués par d'autres sociétés se révélaient, ou étaient reconnus, préjudiciables aux consommateurs.

Questions éthiques

Les activités du Groupe concernent des cellules-souches obtenues à partir du cordon ombilical ou du sang de cordon, considérées comme des cellules-souches adultes. Le Groupe n'est pas engagé dans une quelconque activité impliquant des cellules-souches embryonnaires. La perception du public ne fait pour autant pas

toujours la distinction entre les cellules-souches adultes et embryonnaires.

Sources alternatives de cellules-souches

Il est possible de recueillir des cellules-souches à partir d'autres sources corporelles que le sang du cordon ombilical ou le tissu du cordon ombilical. Dans le cas où il apparaît que ces cellules ont la même ou une meilleure qualité thérapeutique que des cellules-souches prélevées à partir du sang du cordon ombilical ou des tissus et/ou s'il devait s'avérer qu'il existe des moyens moins chers ou autrement plus efficaces pour collecter, traiter, conserver ou stocker de telles cellules, tout en créant des opportunités pour développer de nouveaux marchés et de nouveaux produits, le Groupe pourrait être confronté à un désavantage concurrentiel et son activité et/ou sa situation financière pourrait être affectée défavorablement.

Risque technologique

Si de nouvelles technologies devaient être introduites, ou si de nouvelles normes ou de pratiques devaient émerger, les technologies et systèmes existants du Groupe pourraient devenir obsolètes. Le succès futur du Groupe dépend de sa capacité à améliorer ses services existants et de sa capacité à anticiper ou répondre aux progrès technologiques et aux normes et pratiques de l'industrie et du secteur public émergents, dans une optique d'efficacité, d'économie et de temps. Cela dépendra également de sa capacité à développer et mettre en œuvre les technologies, systèmes, normes et pratiques qui sont nécessaires pour entrer avec succès et être actif dans les domaines de la médecine prédictive et de la traduction de la médecine régénérative R & D. en matière de médecine régénérative translationnelle. Développer la technologie et la gamme de produits Groupe comporte des risques techniques et commerciaux importants. Le Groupe pourrait utiliser ou se procurer de nouvelles technologies inefficaces ou échouer à adapter ses systèmes aux besoins des clients ou aux nouvelles normes du secteur. S'il devait faire face à un retard important dans l'introduction de nouveaux services ou améliorations, le Groupe pourrait s'exposer à un désavantage concurrentiel.

Concurrence

Les services du Groupe peuvent subir la concurrence de services d'autres entreprises qui bénéficient de plus importantes ressources en matière de recherche, développement, marketing, finance ou davantage de personnel que ce que le Groupe possède. Les concurrents du Groupe peuvent être plus avancés dans le développement de leurs services ou avoir une marque plus puissante.

En outre, le secteur de la santé est très concurrentiel. Les concurrents peuvent continuer à développer des services qui sont en

| | |
|--|---|
| | <p>concurrence directe avec les services du Groupe. Les services concurrents pourraient s'avérer de qualité supérieure à ceux offerts par le Groupe.</p> <p>Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de rivaliser avec succès. Cela aurait un effet défavorable sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.</p> <p><u>Gestion efficace des opérations</u></p> <p>La capacité du Groupe à gérer efficacement sa croissance lui imposera d'améliorer ses opérations et procédures en permanence. Toute incapacité à gérer la croissance actuelle et prévue du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité. Le Groupe peut à l'avenir conclure des acquisitions, des <i>joint-ventures</i> et des alliances stratégiques, comme il l'a fait par le passé. Ces acquisitions pourraient conduire le Groupe à contracter des dettes ou procéder à des émissions d'actions à l'effet potentiellement dilutif. Les acquisitions comportent de nombreux risques liés à l'intégration. Les <i>joint-ventures</i> présentent le risque de conflit d'intérêts ou de stratégie, le risque de conflits avec le partenaire de <i>joint-venture</i> qui peuvent nuire à la <i>joint-venture</i> et donc avoir un impact négatif sur le Groupe, et le risque que tout manquement à l'égard des obligations contractuelles de la <i>joint-ventures</i> puisse conduire à ce que la clientèle cherche à obtenir réparation auprès de chacun des partenaires de la <i>joint-venture</i> pour la totalité de son préjudice et pas seulement en proportion de la participation du Groupe dans la <i>joint-venture</i>. Si le Groupe devait ne pas être en mesure de gérer efficacement ces risques, cela pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière du Groupe.</p> <p><u>Risques liés aux acquisitions</u></p> <p>Le Groupe peut faire des acquisitions dans les cas où il estime que ces acquisitions seraient susceptibles de soutenir sa stratégie. Cependant, il ne peut y avoir aucune assurance que le Groupe sera en mesure d'identifier, réaliser et intégrer les acquisitions appropriée avec succès. L'acquisition de nouvelles entreprises peut imposer de lourdes contraintes sur la gestion, les employés, les systèmes et les ressources. Les entreprises acquises peuvent ne pas être compatibles avec les attentes et justifier le coût d'acquisition. En outre, il pourrait s'avérer impossible d'atteindre le niveau désiré des avantages de synergie sur l'intégration de nouvelles entreprises et/ou le coût de la réalisation de ces avantages pourrait dépasser le coût prévu.</p> <p><u>Risque de concentration</u></p> <p>À l'heure actuelle, la majorité des revenus du Groupe sont générés par certains marchés clés. Le Groupe a l'intention de réduire sa dépendance sur un nombre relativement restreint de marchés au fil du temps, notamment par le maintien de sa stratégie d'expansion sur les marchés existants et le développement de son activité sur de</p> |
|--|---|

| | |
|--|---|
| | <p>nouveaux marchés, mais il ne peut y avoir aucune assurance de réussite.</p> <p>En conséquence des écarts de revenus que le Groupe réalise par unité stockée en fonction du territoire duquel provient le client, l'effet d'une baisse des niveaux de clientèle et de sa situation financière et ses perspectives sera différent selon le ou les territoires touchés.</p> <p><u>Développement de l'activité du Groupe sur de nouveaux marchés</u></p> <p>Pour réduire la dépendance du Groupe sur un nombre relativement restreint de marchés au fil du temps, et afin de profiter des opportunités sur de nouveaux marchés, le Groupe investira dans des activités sur de nouveaux marchés. Bien que le Groupe n'investira dans de nouvelles activités que sur la base d'une analyse approfondie de ces marchés, que ces nouvelles activités devront être conformes avec les normes et procédures du Groupe, et qu'elles bénéficieront des meilleures pratiques sur d'autres marchés, il n'est pas certain que les clients sur ces marchés soient intéressés et prêts à acquérir les services du Groupe à un niveau suffisant, et que le Groupe parvienne à bâtir une activité durable et rentable sur ces marchés. Si le Groupe n'est pas en mesure de gérer l'ensemble de ces risques efficacement, cela pourrait avoir un effet défavorable sur son activité et sa situation financière.</p> <p><u>Brevets et autres droits de propriété intellectuelle</u></p> <p>La capacité des services du Groupe à rivaliser efficacement avec ceux développés par d'autres entreprises dépend, entre autres, de sa capacité à obtenir, maintenir et faire respecter les brevets en vigueur et autres droits de propriété intellectuelle. Aucune assurance ne peut être donnée que toute demande de brevet sera accordée ou que tout brevet délivré sera opposable. Même s'ils sont opposables, ces brevets peuvent ne pas être suffisamment larges dans leurs champs d'application pour fournir une protection commerciale suffisante pour les services du Groupe. Les méthodes et les politiques du Groupe pour protéger des informations confidentielles non brevetées, y compris le savoir-faire, les concepts et la documentation de la technologie exclusive pourraient ne pas permettre d'obtenir une protection complète, et il ne peut y avoir aucune assurance que d'autres n'auront pas accès à des informations non brevetées. Les coûts associés aux mesures prises à l'encontre d'un tiers portant atteinte aux droits du Groupe peuvent être considérables et l'issue de tout litige associé peut être incertaine. Cela pourrait avoir un effet défavorable important sur l'activité du Groupe et/ou sur sa situation financière.</p> <p>Le Groupe pourra acquérir sous licence des droits de propriété intellectuelle dans l'avenir. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces droits de propriété intellectuelle sont, ou seront, libres des droits et intérêts d'autres tiers ou que ces autres tiers ne contesteront pas les droits du Groupe sur ces droits de propriété intellectuelle. Lorsque les droits de propriété intellectuelle enregistrés sont</p> |
|--|---|

conçédés au Groupe, mais pas entretenus par lui, il ne peut y avoir aucune assurance que le concédant maintiendra et protégera de façon adéquate les droits de propriété intellectuelle sous-jacents dans lesquels le Groupe détient un intérêt. Tout autre intérêt tiers, ou tout manquement par un concédant à maintenir et protéger les droits de propriété intellectuelle sous-jacents serait susceptible de nuire à l'activité du Groupe et/ou à sa situation financière.

Le succès commercial des services du Groupe dépendra également de la non-violation de brevets et autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Des tiers pourraient avoir déposé des demandes ou ont peut-être obtenu, ou pourront obtenir des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient altérer la capacité du Groupe à développer et exploiter ses propres services. Les tiers pourraient invoquer la violation de leurs droits de propriété intellectuelle par le Groupe. Les coûts associés à la défense de ces revendications pourraient être importants, le Groupe pouvant avoir à supporter une longue période d'incertitude quant à l'issue de ces revendications et sans aucune assurance de succès. Le Groupe pourra être amené à développer ou obtenir des technologies alternatives ou des conditions commerciales sur les licences de droits de propriété intellectuelle d'autres parties. Il ne peut y avoir aucune assurance que le Groupe soit en mesure de développer ou d'obtenir cette technologie alternative ou d'être en mesure de concéder des licences sur ces droits de propriété intellectuelle à des tiers, ou de les leur concéder à des conditions commerciales acceptables. Cela pourrait avoir un effet défavorable important sur l'activité du Groupe et/ou sur sa situation financière.

En outre, des tiers pourraient invoquer la violation de la propriété intellectuelle par le Groupe. Même si le Groupe devait être finalement en mesure de se défendre avec succès contre de telles allégations, les coûts, la perturbation de ses activités, ainsi que la publicité négative associée à sa défense contre ces allégations pourraient être importants et le Groupe pourrait supporter une longue période d'incertitude quant à l'issue de ces allégations.

Responsabilité civile et assurance des produits

Les activités du Groupe l'exposent à une éventuelle responsabilité et à des risques de responsabilité professionnelle. Bien que le Groupe estime qu'il devrait avoir une assurance adéquate à l'égard de ses opérations conformément à la pratique de son activité, dans certaines circonstances, son assurance pourrait ne pas couvrir ou être suffisante pour couvrir les conséquences de tous ces événements. La survenance d'un événement qui n'est pas couvert ou entièrement couvert par l'assurance, tels que la perte ou de la détérioration des échantillons pour lesquels le Groupe n'a pas de couverture d'assurance, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe. En outre, il existe un risque que les primes d'assurance augmentent à un niveau où le Groupe estime qu'il est déraisonnable ou qu'il n'est pas dans son intérêt de maintenir une couverture d'assurance ou un niveau de couverture qui n'est pas conforme à la

pratique de son activité. Le Groupe peut également, à la suite d'une analyse coûts-avantages, choisir de ne pas assurer certains risques au motif que le montant de la prime à payer pour ce risque est excessif par rapport au bénéfice potentiel de la couverture d'assurance pour le Groupe. Si le Groupe n'est pas en mesure de nous protéger de manière adéquate contre les réclamations potentielles en responsabilité, il serait difficile, voire impossible, de garantir la commercialisation de ses services.

Risque de crédit

Le Groupe offre des services à ses clients dans certains pays avec la possibilité de payer par versements. Les risques de crédit sur ces versements ont été et continueront à être supportés par le Groupe. Il n'est pas impossible que ces risques de crédit augmentent à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe et/ou ses résultats financiers.

Le Groupe facture ses partenaires dans certains cas, pour les services que le Groupe a fourni sur une période de temps. Le Groupe est donc soumis à un risque de défaut de paiement élevé.

Règlementation sur l'environnement, la santé et la sécurité

Les activités du Groupe, y compris ses installations, sont assujetties aux lois et réglementations environnementales et de sécurité, y compris celles régissant l'utilisation de matériaux dangereux. Le coût de la conformité avec ces réglementations et les réglementations similaires à l'avenir pourrait être considérable. Bien que le Groupe estime que ses procédures sont conformes à la réglementation en vigueur, le risque de contamination ou de blessure accidentelle provoqué par ces matériaux ne peut être éliminé. En cas d'incident, les responsabilités en résultant pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe. De même, un grand nombre de fournisseurs, collaborateurs et clients du Groupe sont soumis à des lois et réglementations similaires. La violation de ces lois et réglementations par ces groupes pourrait avoir un impact négatif sur le Groupe.

Bien que la conformité à ces lois, réglementations et permis n'ait pas eu un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation du Groupe ou sur sa situation financière à ce jour, ces lois et réglementations sont susceptibles d'évoluer et le Groupe n'est pas en mesure de prédire le coût ultime de la conformité. Ces coûts pourraient entraîner une augmentation des prix pour les services du Groupe, qui pourrait à son tour avoir un effet négatif sur ses revenus. Il ne peut y avoir aucune assurance que le coût de la conformité aux lois et réglementations actuelles ou futures ne nuira pas aux résultats d'exploitation ou à la situation financière du Groupe.

La possibilité existe que de nouvelles législations ou réglementations ayant une incidence défavorable sur les activités du Groupe, sa

structure de coûts ou la capacité de ses clients à utiliser les produits dans lesquels il est spécialisé, soient adoptées. De nouvelles législations ou réglementations pourraient également conduire le Groupe à modifier de manière significative les opérations, ou entraîner une augmentation des coûts qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Dépendance à l'égard des systèmes informatiques

La capacité du Groupe à maintenir des contrôles financiers et à fournir un service de haute qualité à ses clients dépend, en partie, du fonctionnement efficace et continu de ses systèmes d'information de gestion, y compris ses systèmes informatiques. Les systèmes informatiques du Groupe peuvent être vulnérables aux dommages ou à une interruption pour cause d'incendie, à une défaillance des télécommunications et à des événements similaires. Ces systèmes peuvent également faire l'objet d'actes de sabotage, de vandalisme et d'inconduite similaire. Tout dommage ou défaillance des systèmes pourrait entraîner des interruptions de contrôles financiers du Groupe et/ou service à la clientèle. Cette interruption pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et/ou la situation financière du Groupe.

Considérations opérationnelles

Le Groupe est soumis à de nombreux autres risques d'exploitation qui comprennent: les conditions climatiques, comme les inondations ou la sécheresse ; les interruptions de livraison, d'eau ou d'énergie ; les actions syndicales ou les différends sociaux ; les risques environnementaux ; et les échecs techniques, les incendies, les explosions et autres accidents dans un laboratoire, terminal de fret, port ou installations connexes. Ces risques et dangers pourraient entraîner des dommages ou la destruction des échantillons, propriétés, installations de traitement ou de stockage, ainsi que des blessures, des dommages environnementaux, des interruptions d'activité et une éventuelle responsabilité légale et pourraient conduire à ce que le traitement en cours soit différent des prévisions de traitement.

Bien que le Groupe dispose d'une assurance couvrant différents types d'interruption des activités à l'égard de ses opérations, cette assurance pourrait ne pas couvrir entièrement les conséquences de ces interruptions d'activité et, en particulier, pourrait ne pas couvrir les interruptions résultant de tous les types de défaillance de l'équipement. Il ne peut y avoir aucune assurance que les risques d'exploitation et les coûts qui leur sont associés ne nuiront pas aux résultats d'exploitation ou à la situation financière du Groupe. Bien que le Groupe maintienne une assurance, l'assurance ne couvre pas tous les risques potentiels liés à ses opérations et la couverture effective à des taux raisonnables pourraient ne pas être obtenue pour certains types de risques environnementaux. En particulier, le Groupe n'a pas de couverture d'assurance par rapport à des échantillons perdus ou endommagés. La survenance d'un

événement défavorable important, dont les risques ne sont pas ou pas entièrement couverts par les assurances, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation ou la situation financière du Groupe.

Dépendance envers le personnel clé

Bien que le Groupe ait récemment élargi sa direction, son succès dépend dans une certaine mesure des services continus du noyau de son équipe de direction. Si une ou plusieurs de ces personnes étaient incapables ou peu désireuse de poursuivre dans leur fonction actuelle, l'activité du Groupe pourrait être perturbée et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de trouver des remplaçants en temps opportun ou ayant le même niveau de compétence et d'expérience. Trouver et procéder à de tels remplacements pourrait être coûteux et pourrait l'obliger à accorder des titres de participations significatifs ou autres formes de rémunération incitative, qui pourraient avoir une incidence sur les résultats financiers du Groupe.

Dépendance à Biosafe AG (CH)

Le Groupe est tributaire de Biosafe AG pour la fourniture d'équipements et de consommables (kits de traitement) pour les échantillons de sang de cordon. Le Groupe est et continuera d'être tributaire de Biosafe AG pour la commercialisation réussie des services et produits qu'il fournit pour le sang de cordon. Il ne peut y avoir aucune assurance que Biosafe AG continuera à produire les kits d'équipement ou de transformation ou que le Groupe sera en mesure d'assurer une fourniture constante des kits d'équipement ou d'assurer une offre constante de ces kits au prix actuel au-delà des termes du contrat concerné. Afin d'atténuer cette dépendance à Biosafe AG, le Groupe dispose d'un mois de stock de kits de traitement et a validé la fabrication de kits d'équipement et de traitement par un fournisseur qualifié alternatif, qui peut être mise en œuvre sur un délai relativement court. Toutefois, le Groupe continuera à dépendre des tiers pour la fabrication des kits d'équipement et de traitement et leur capacité à les fabriquer d'une manière qui est rapide, rentable et conforme aux exigences réglementaires.

Dépendances aux intermédiaires et aux partenaires de distribution

La stratégie du Groupe est de recourir à des intermédiaires et des partenaires de distribution pour aider à la commercialisation des services fournis par le Groupe sur un certain nombre de marchés. Par conséquent, le Groupe est, et continuera d'être, dépendant de tiers pour la commercialisation réussie de ses services. Il ne peut y avoir aucune assurance que le Groupe sera en mesure de conserver ses partenaires existants ou d'obtenir de nouveaux partenaires ou que, une fois fixés, ces partenaires continueront à fournir les efforts et ressources nécessaires pour atteindre le succès commercial. La capacité du Groupe à pénétrer les marchés qu'il dessert dépend pour beaucoup du niveau de service à la clientèle fourni par ses

intermédiaires et ses partenaires de distribution qui peuvent parfois changer, et sur lesquels le Groupe n'a pas de contrôle.

Dépendance à d'autres tiers

La stratégie du Groupe est de se concentrer sur ses activités de base, et d'externaliser de préférence ses activités non essentielles à des tiers dûment accrédités. Par exemple, des tests de sécurité virale sont actuellement confiés à un centre accrédité ISO EN 15189 situé en Allemagne. Bien que le Groupe entretienne des relations d'affaires avec d'autres entreprises dûment accréditées, dans le cas où les relations avec les tiers auxquels il a actuellement externalisé des activités non essentielles prendraient fin ou se détérioreraient, le Groupe resterait dépendant de ces tiers et la cessation de ses relations actuelles, ou détérioration des termes de celle-ci pourrait affecter son activité et/ou sa situation financière.

Le Groupe a conclu, et pourrait à l'avenir conclure des partenariats de recherche et développement avec des organismes tiers tels que les universités et autres institutions académiques. Si ces parties ne s'acquittaient pas de leurs obligations contractuelles ou réglementaires, la recherche du Groupe pourrait être un échec et le Groupe pourrait être incapable de développer et de commercialiser un service dérivé de la recherche. En outre, la recherche et le développement pourraient être prolongés ou retardés ou être plus coûteux que prévu.

En outre, le Groupe est tributaire de contrats clés et de relations d'affaires pour atteindre sa croissance comme prévu. Le Groupe est également dépendant de tiers pour fournir des services de passation de marchés essentiels. Bien que le Groupe n'ait pas de raison de croire le contraire, il ne peut y avoir aucune assurance que ces relations d'affaires continueront à être maintenues ou que de nouvelles seront formées avec succès. Une violation ou une rupture de ces relations pourrait être préjudiciable à l'activité, aux résultats d'exploitation et à la rentabilité du Groupe à l'avenir.

Imposition

Il n'y a aucune garantie que le traitement fiscal actuel du Groupe continuera de s'appliquer. Toute modification apportée à la législation fiscale pourrait avoir un effet défavorable sur la situation fiscale du Groupe et ses résultats financiers. Tout changement pourrait également affecter le retour sur investissement d'un investisseur dans la Société et entraîner des changements dans les taux d'imposition des particuliers et des allègements fiscaux.

Une part de jugement est nécessaire pour déterminer les provisions du Groupe pour risque fiscal, entre autres l'impôt sur le revenu des sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Dans le cours normal des affaires, il y a beaucoup de transactions, y compris les transactions entre sociétés, où la détermination de l'impôt final est incertaine. En outre, le calcul du risque fiscal du Groupe est fondé

en partie sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les juridictions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités. Bien que le Groupe estime que ses estimations fiscales sont raisonnables, rien ne garantit que la détermination finale de son risque fiscal ne sera pas sensiblement différente de ce qui se reflète dans son compte des résultats et son compte de bilan connexe. Si des taxes supplémentaires devaient être imposées à la suite d'une nouvelle législation, de litiges fiscaux ou d'un audit, si le traitement fiscal devait changer à la suite de changements dans les lois fiscales, ou si le Groupe venait à changer les lieux où il exerce ses activités, il pourrait y avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Jugements et estimations comptables

En ce qui concerne la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à des estimations pour l'avenir en ce qui concerne, par exemple, l'évaluation des écarts d'acquisition et les actifs incorporels. Bien que le Groupe estime que ses estimations et jugements comptables soient raisonnables, rien ne garantit que des ajustements importants à la valeur comptable des actifs et passifs dans ses états financiers futurs ne seront pas requis.

Conditions économiques générales

Les conditions de marché, en particulier celles qui touchent les entreprises de soins de santé, pourraient affecter la valeur finale du cours de l'action, indépendamment de la performance opérationnelle. La perception du marché des entreprises de soins de santé pourrait changer, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur des titres détenus par les investisseurs et sur la capacité du Groupe à lever des fonds supplémentaires par l'émission de nouvelles actions ou par emprunt des investisseurs. Compte tenu de la nature internationale de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de risques politiques, réglementaires et commerciaux, y compris :

- des restrictions sur le rapatriement des capitaux, notamment les règles relatives aux prix de transfert et les retenues d'impôt sur les paiements effectués par des filiales et des *joint-ventures* ;
- des réformes réglementaires imprévues ;
- des droits de douane, contrôles à l'exportation et autres barrières commerciales ;

- des allongements des délais de paiement et des difficultés de recouvrement de créances dans certains pays ;
- une protection juridique limitée des droits de propriété intellectuelle dans certains pays ; et
- une instabilité sociale et politique (en particulier les grèves et les arrêts de travail).

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de gérer ces risques, dont plusieurs sont hors de son contrôle, ou qu'il sera en mesure d'assurer sa conformité à la réglementation applicable sans encourir de frais supplémentaires.

En outre, il y a un certain nombre de facteurs macro-économiques et de risques politiques et économiques locaux qui pourraient affecter la demande future et/ou la capacité du Groupe à réaliser des projets existants ou à convertir les perspectives potentielles en engagements contraignants. Cela inclut notamment l'actuel ou un futur ralentissement général dans les économies mondiales, d'éventuelles hausses de taux d'intérêt, et l'augmentation de l'inflation des économies au sein desquelles le Groupe intervient. Le Groupe pourrait également être affecté par des événements imprévus échappant à son contrôle, y compris les catastrophes naturelles, les changements climatiques à travers le monde, les attentats terroristes et l'instabilité politique et/ou la législation ou la politique gouvernementale.

Risques liés au change

Les recettes du Groupe pourront être générées dans de nombreuses devises et les frais afférents pourront être payés en monnaies locales. Le revenu dans une monnaie peut ne pas correspondre aux dépenses dans cette monnaie. En conséquence, les taux de change entre les différentes monnaies pourront être affectés par de nombreux facteurs échappant au contrôle du Groupe et qui auront un impact sur ses nouvelles commandes, ses revenus et ses résultats. Ces facteurs comprennent les conditions économiques locales et l'évolution des taux d'intérêt, l'inflation et d'autres facteurs économiques. Ces facteurs pourraient avoir un effet positif ou négatif sur les résultats financiers du Groupe ainsi que les plans et activités en cours et sa capacité à financer ces plans et activités.

Risques liés au taux de change

Du fait de ses activités internationales, le Groupe est exposé aux risques liés aux variations des taux de change des devises étrangères. Le Groupe présente ses comptes consolidés en euros. Les conversions de monnaies étrangères en euros pourraient avoir un impact significatif sur les résultats d'exploitation du Groupe, sa situation financière et les flux de trésorerie d'une année à l'autre.

Risques de litiges

Des poursuites judiciaires peuvent survenir dans le cadre de l'activité du Groupe et celui-ci ne peut exclure la possibilité qu'un litige soit intenté contre lui. Dans le cadre de ces procédures contentieuses, les demandeurs peuvent mobiliser des ressources financières conséquentes et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de se défendre dans les mêmes conditions. Tout litige, qu'il soit réglé ou non par transaction, et que son issue soit favorable au Groupe ou non, pourrait être coûteux et pourrait détourner les efforts et l'attention de la direction et des membres du personnel des opérations commerciales courantes.

Systèmes juridiques

Les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient être régis par différents systèmes juridiques, dont certains pourraient être moins développés que d'autres dont l'économie est plus stable, cela pouvant notamment occasionner les risques suivants:

- des recours juridiques devant les tribunaux de ces juridictions, pour violation de la loi ou de la réglementation applicable ou dans le cadre d'un conflit de propriété ;
- un degré de discrétion plus élevé de la part des autorités gouvernementales ;
- l'absence de directives judiciaires ou administratives sur l'interprétation des règles et règlements applicables ;
- des conflits ou incompatibilités entre et au sein des différentes lois, règlements, décrets, arrêtés et résolutions ; ou
- l'inexpérience relative de la magistrature et des tribunaux

| | | |
|-----|--|---|
| | | <p>dans la matière juridique concernée.</p> <p>Il ne peut y avoir aucune assurance que le Groupe, les <i>joint-ventures</i>, les licences, les demandes de permis ou d'autres arrangements légaux ne seront pas impactés par l'effet des lois applicables (pouvant affecter la validité des dispositions des contrats conclus par le Groupe ou conduire à l'incorporation de termes ou droits impératifs non expressément convenus), par les actions des autorités gouvernementales ou autres, ainsi que leur efficacité et l'exécution de ces arrangements.</p> <p><u>Levées de fonds et croissance future</u></p> <p>Le Groupe examinera toutes les options possibles en ce qui concerne le financement de son expansion future envisagée. Dans le cas où l'émission de titres serait considérée comme le moyen le plus appropriés pour lever des fonds, l'émission de nouvelles Actions pourrait avoir pour conséquence de réduire la participation des Actionnaires existants, et d'octroyer des droits supérieurs à ceux dont ils bénéficient. En outre, il ne peut être garanti que ce financement sera ouvert aux Actionnaires ou qu'il le sera à des conditions de souscription favorables. Si le Groupe souhaite recourir aux emprunts pour réaliser des investissements futurs, il n'y a aucune certitude qu'il sera en mesure de mettre en place des facilités d'emprunts ouverts à tous ou à des conditions acceptables. Le recours à des emprunts supplémentaires augmenterait l'exposition du Groupe au risque de capital et aux coûts d'intérêt. Lorsque les coûts d'intérêt liés s'avèrent supérieurs aux revenus et gains réalisés sur les investissements effectués avec ces emprunts, les revenus du Groupe pourraient en être affectés et cela pourrait même conduire à l'érosion du capital.</p> |
| D.3 | <p>Informations clés sur les principaux risques inhérents aux Actions</p> | <p><u>Actionnaires prépondérants</u></p> <p>Monsieur Frédéric Amar, président-directeur général de la Société détient 26,94% des Actions. En conséquence, Monsieur Amar a une influence significative sur les actions entreprises par la Société nécessitant l'approbation des Actionnaires, y compris l'élection des membres du Conseil d'Administration, sur toute décision de fusion, de regroupement ou vente de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou sur toute autre transaction commerciale importante. La participation importante de Monsieur Amar dans la Société pourrait retarder ou empêcher un changement de contrôle, même si un tel changement de contrôle devait être profitable aux autres Actionnaires.</p> <p><u>Volatilité du prix de l'Action et liquidité</u></p> <p>Le prix des Actions des Sociétés intervenant dans le domaine de la santé peut être extrêmement volatile. Le prix des Actions sera influencé par un grand nombre de facteurs, dont certains qui seront spécifiques au Groupe et à ses activités, ou affectent les entreprises</p> |

de biotechnologie en général, et dont beaucoup seront indépendants de la volonté du Groupe. Ces facteurs pourraient inclure, sans que cette liste ne soit exhaustive, les résultats d'autres sociétés spécialisées dans le domaine de la santé qui distribuent ou autrement fournissent des produits ou services concurrents, les achats ou ventes massives d'Actions, les changements dans le cadre réglementaire concerné et les changements dans les recommandations des analystes financiers. En particulier, les ventes, potentielles ou non, d'un nombre important d'Actions par les Actionnaires prépondérants existants ou par des personnes le devenant, pourraient faire baisser le prix des Actions sur le marché. Toute vente substantielle d'Actions sur le marché ou la perception que de telles ventes pourraient se produire, pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des Actions sur le marché.

Exercice d'un droit préférentiel de souscription

Dans le cas d'une augmentation de capital de la Société, les Actionnaires sont en principe titulaires d'un droit préférentiel de souscription, qui pourrait être exclu par une résolution de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration, qui aurait reçu délégation de l'Assemblée Générale, conformément aux statuts de la Société. Cependant, les lois sur les valeurs mobilières dans certains pays et juridictions, y compris les États-Unis, peuvent limiter la capacité de la Société de permettre à ses Actionnaires de participer à l'offre sur ses titres et à l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription. En conséquence, les Actionnaires domiciliés dans les pays concernés, y compris les États-Unis, pourraient subir une dilution de leur participation et de leurs droits de vote dans le capital de la Société.

En outre, la Société peut proposer à l'avenir aux Actionnaires une attribution de dividendes futurs en Actions, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutefois, sous réserve de certaines exceptions, la Société pourrait ne pas être en mesure de permettre aux Actionnaires d'en bénéficier dans certaines juridictions restreintes, y compris les États-Unis, d'exercer ce choix. En conséquence, les Actionnaires dans ces juridictions soumises à ces restrictions pourraient être incapables de recevoir des dividendes sous forme d'Actions plutôt qu'en espèces et, par conséquent, pourraient supporter une dilution supplémentaire.

Dividendes

La capacité de la Société à verser des dividendes aux Actionnaires dépendra dans une certaine mesure des bénéfices et des flux de trésorerie de ses filiales, ainsi que de leurs capacités à effectuer des distributions et à transférer des fonds à la Société. D'autres restrictions légales et contractuelles pourraient également limiter la possibilité pour la Société d'obtenir des liquidités de ses filiales. Les éventuels changements des normes comptables ou de l'interprétation des normes comptables pourraient avoir un impact défavorable sur la capacité de la Société à verser des dividendes. Le

| | | |
|--------------------------|---|---|
| | | droit de la Société de participer à toute distribution de l'actif des filiales au moment de leur liquidation, restructuration ou insolvabilité serait généralement soumis aux revendications privilégiées des créanciers de ses filiales, y compris les prêteurs et les créanciers commerciaux. |
| Section E - Offre | | |
| E.1 | Produit net et dépenses estimatives | <p>Non applicable. La Société n'offre pas de nouvelles Actions ni d'autres valeurs mobilières dans le cadre de l'Admission. La Société ne recevra donc pas le produit tiré de l'Admission.</p> <p>Les coûts et dépenses devant être versés dans le cadre de l'Admission seront supportés par la Société et s'élèvent à environ 100.000 euros.</p> |
| E.2a | Raisons de l'offre et utilisation du produit | <p>Non applicable. La Société n'offre pas de nouvelles Actions ni d'autres valeurs mobilières dans le cadre de l'Admission. Toutefois, la Société estime que l'Admission, qui aura pour conséquence la double cotation des Actions sur Euronext Amsterdam et Euronext Paris, sera bénéfique à la Société et ses Actionnaires, pour les raisons suivantes notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • sa visibilité: Euronext Paris est le marché le plus actif en Europe concernant les sciences de la vie. La Société estime que l'Admission sera perçue comme un signal clair de ses ambitions dans ce secteur et s'attend à ce que cela conduise à augmenter sa visibilité sur le marché financier français et mondial. • l'accès des investisseurs: l'Admission est destinée à maximiser la base d'investisseurs ciblée par la Société et à fournir un meilleur accès aux Actions aux intermédiaires et aux investisseurs financiers basés à Paris. |
| E.3 | Termes et conditions de l'offre | Non applicable. La Société n'offre pas de nouvelles Actions ni d'autres valeurs mobilières dans le cadre de l'Admission. |
| E.4 | Intérêts importants | Non applicable. Il n'y a pas de tels intérêts en jeu. |
| E.5 | Actionnaires vendeurs et lock-up | Non applicable. Il n'y a pas Actionnaires vendeurs ou d'accords de lock-up dans le cadre de l'Admission. |
| E.6 | Dilution résultant | Non applicable. Aucune dilution ne peut résulter de l'Admission puisque la Société ne propose pas de nouvelles Actions ni d'autres |

| | | |
|------------|--|--|
| | de l'Admission | valeurs mobilières dans ce cadre. |
| E.7 | Frais facturés à l'investisseur | Non applicable. De telles dépenses n'ont pas été engagées. |